

~Camping ***~
~La Ferme de Perdigat~

24510 Limeuil- tél : 05 53 63 31 54

Internet : www.perdigat.com

BULLETIN DE RESERVATION

(sous réserve de disponibilité)

Séjour du Au

Nom Prénom

Adresse,

Code postal Ville

Pays Téléphone

Nombre adulte : Nombre enfants (-2 ans) (2/8 ans)

Camping – Caravaning :

Emplacement Electricité

Locations :

Gîte (1 à 5 personnes) Résidence mobile (1 à 5 personnes)

Mobil home (1 à 4 personnes) Mobil home (1 à 5 personnes)

Bambi (mobil home sans sanitaire, 1 à 4 personnes)

Caravane 1 à 2 places 1 à 4 places

Personne sup => voir « tarif du camping » Animal

Montant du séjour

Frais de réservation 15 €

Total du séjour

Je vous joins un acompte de 25 % du total du séjour soit (en lettres) :

Chèque Chèques Vacances Mandat Virement

Fait à le

Pour 2015, la taxe de séjour est fixée à 0,55 € par personne de plus de 18 ans et par nuitée.

Je soussigné, atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les acceptent sans restrictions.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du camping.

« Lu et Approuvé ».

Signature :

~Conditions générales de vente~

Toute location d'un gîte, d'un mobil home, d'un bambi, d'une caravane, ou d'un emplacement est nominative et ne peut être cédée, sauf accord écrit de la direction.

En cas d'annulation :

- Plus de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, 10% du montant total du séjour et les frais de réservation seront conservés par le camping.

- Du 31^{ème} au 15^{ème} jour avant l'arrivée, l'acompte de 25% et les frais de réservation seront conservés par le camping.

- Du 14^{ème} au jour de l'arrivée toute les journées réservées sont dues en intégralité.

- Aucun remboursement ne sera effectué pour départ anticipé.

- Chaque arrivée différée doit être signalée à la direction par écrit. Si ce n'est pas le cas, la direction se réserve le droit de relouer l'emplacement ou la location 48 heures après. Le règlement intégral des prestations demeurent exigé.

- Les visiteurs éventuels devront se présenter à l'accueil et s'acquitter de la redevance journalière. Ils sont sous la responsabilité de leurs hôtes.

Caution :

Pour toute location (gîte, mobil home, bambi, caravane) une caution de 250 € vous sera demandée à votre arrivée, pour couvrir toute éventuelle dégradation, bris ou manque, et de la non propreté impeccable du locatif. Elle vous sera rendu à votre départ, après état des lieux. Si le ménage n'est pas correctement effectué ou si vous ne voulez pas le faire, un forfait de 50 € sera appliqué.

Tout objet manquant sera facturé (tarif sur l'inventaire).

Paiement du séjour

Le solde du séjour est payable dès votre arrivée.

Réservation

La réservation est faite en tenant compte le mieux possible des souhaits du client. Le nombre de personne indiqué sur le bulletin de réservation doit être respecté. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter de la redevance journalière du camping.

*Noëlle, Michel et leur équipe vous
souhaite un bon séjour à
« La Ferme de Perdigat »*